

# UNE HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOISE (S.P.N.)

Texte publié à l'occasion du Centenaire de la société en 1960

## Sommaire

Une histoire de la S. P. N.....	2
Fondation de la S. P. N.....	2
Et les institutrices ?.....	2
Évolution de la société.....	3
Fêtes de chant - Conférences générales.....	4
Préparation du Corps enseignant. (École normale).....	4
Certificat d'études.....	5
Exposition scolaire permanente.....	5
Intérêts matériels - Les traitements.....	5
Caisse de remplacement.....	6
Caisse d'entraide.....	7
Fonds de retraite.....	7
Assurances en responsabilité civile et contre les accidents.....	7
S. N. T. M. R. S.	
Société neuchâteloise de travail manuel et réforme scolaire.....	7
Congrès S. P. R. en terre neuchâteloise.....	8
Membres d'honneur cantonaux.....	9
Chroniqueurs.....	9
Conclusion.....	9

## **Une histoire de la S. P. N.**

Inclinons-nous respectueusement. Une vieille et noble dame passe. Ses cent ans ont sonné, mais elle est encore alerte et n'a rien perdu de sa dignité. C'est une personne vénérable que nous assurons d'une entière déférence, de tout notre attachement aussi. Nous allons l'interroger un peu et nous enquérir de sa lointaine origine.

En fait, c'est à un membre d'honneur, M. H.-L. Gédet, que nous nous sommes adressé puisqu'il fut le fidèle et minutieux historien du cinquantenaire, puis le porte-parole du Comité Central à la célébration des septante-cinq ans d'âge de notre association. Merci à ce vaillant et serviable pionnier à qui nous devons le plus clair de ces notes.

Le Comité du Centenaire a prié le soussigné de se limiter à quelques pages. Mais ce qui, à première vue, paraît une facilité, se révèle bientôt être cette gageure : donner une synthèse pour éviter l'ennui..... Comment imaginer qu'un semblant de vie et d'intérêt puisse surgir de la simple énumération chronologique des faits ? Ces propos appellent toute votre indulgence, chers lecteurs. En 1910, paraissait un volume de grand format comptant près de deux cents pages. Il contenait la relation détaillée de la naissance et de toute l'évolution de notre société.

À consulter tant de pages, à compulsier tant de renseignements, à lire le récit de tant d'efforts, il est impossible d'échapper à un sentiment de profonde gratitude et de se soustraire au devoir de jeter un défi aux jugements superficiels et gratuits de ceux qui ignorent le passé de la S. P. N.

## **Fondation de la S. P. N.**

C'est à l'issue d'un cours de perfectionnement à Neuchâtel, le 7 juin 1860, qu'il faut placer l'origine de notre corporation. Le Comité central de la Société pédagogique vaudoise adressait, en effet, aux participants réunis dans une sympathique ambiance, un appel à constituer, entre instituteurs neuchâtelois et vaudois, le noyau d'une société romande. Les Vaudois étaient déjà organisés en groupement pédagogique. Nonante-trois Neuchâtelois répondirent d'enthousiasme. Le premier règlement en porte toutes les signatures.

Dans une réunion d'instituteurs, à Berne, en 1863, à laquelle était délégué Numa Droz, alors régent, les Fribourgeois prirent l'initiative de la création d'une société pédagogique romande. N'y a-t-il pas une savoureuse ironie à évoquer aujourd'hui le lieu de cette rencontre et la provenance des instituteurs ? Du rapport que fit Numa Droz de cette assemblée, relevons ces réflexions suggestives : - « Quel est le nom de celui qui parle ? », demandions-nous à nos voisins et eux de répondre imperturbablement : « Monsieur le professeur un tel ». Nous l'avouons, nous avons éprouvé du regret à voir l'élément primaire si peu représenté. Nous ne sommes pas de ceux qui méconnaissent la science ou l'expérience des professeurs mais, soit dit sans envie aucune, ni jactance, nous croyons qu'il couve autant d'idées sous le front d'un simple régent primaire que sous celui d'un docteur attitré et si nous estimons justement les systèmes de théoriciens, nous aimons aussi prendre l'avis des hommes pratiques. -

Quatre figures neuchâteloises méritent d'être signalées parmi les constructeurs qui posèrent les premières pierres de l'édifice de nos associations cantonale et romande : Numa Droz, Auguste Biolley, Frédéric Villommet et Henri Jacot.

## **Et les institutrices ?**

Nos chères et estimées collègues, doit-on le dire ?, ne devraient pas être associées aux fêtes du centenaire d'aujourd'hui. En 1879 seulement se pose pour la première fois la question de leur admission, soulevée par la section du Val-de-Travers. Six fois, elle fut reprise et discutée, mais elle rencontra une opposition tenace. Citation: « À la presque unanimité, la Conférence, tout en ayant la plus haute considération pour Mesdames les institutrices S. P. N. e que leur admission nuirait aux allures de franche liberté qui ont jusqu'ici contribué à resserrer les liens des instituteurs de tous âges et à vivifier leurs leçons et leurs entretiens. » N. Droz, sollicité de donner son avis, écrivait, entre autres, ces lignes : « A priori, je suis tenté de répondre affirmativement sur la présence de l'élément féminin aux séances de la société qui ne peut manquer de leur donner plus d'intérêt et de relief, comme on l'a

vu pour les conférences annuelles. Une telle innovation est-elle possible et désirable ? Cela dépend à mes yeux de l'état d'opinion qui existe en ce moment dans le Corps enseignant neuchâtelois . »

En 1894, l'assemblée générale rejeta l'admission de Mesdames les Institutrices. En 1897, nouveau rejet à une grande majorité.

Deux ans plus tard . ces dames s'organisent elles-mêmes en société pédagogique et, enfin, en 1900, la S . P. N. vote à l'unanimité, sur la conclusion unique d'un rapport de M. D. Mouchet, instituteur à La Chaux-de-Fonds, la constitution de la corporation mixte d'aujourd'hui. C'est donc en l'an 2000, Mesdames, que vous serez appelées à fêter votre part du centenaire.

Il est amusant de relever, dans ces longues tergiversations, les arguments qui militent pour une cause qui nous paraît si naturelle aujourd'hui.

« Le C. C., après une longue discussion, n'est pas favorable à cette innovation. Cette question, très simple en apparence, et qui paraît ne devoir soulever aucune objection, se complique de difficultés sérieuses lorsqu'on prend la peine de l'examiner sous toutes ses faces et d'en calculer toutes les conséquences. Le C. C. se déclare incompetent pour trancher une si grave question et en remet l'étude aux sections. Le Val-de-Ruz répond : « Aucune institutrice n'a encore manifesté le désir de faire partie de notre société ; cependant, elles ajoutent un charme de plus à nos conférences en y assistant toujours assez nombreuses. L'assemblée des délégués de 1890 craint que les jeunes instituteurs n'éprouvent de la crainte à présenter des travaux devant un auditoire en majorité féminin et propose que de telles séances se fassent en séparation de sexes. Ô pudeur et délicatesse d'antan !

## ***Évolution de la société***

On la suit clairement dans la succession des règlements. Mais il serait fastidieux d'énumérer ici les modifications de statuts survenues au cours de tout un siècle. C'est pourtant là qu'est résumée l'histoire de la société. Sans citer trop de dates, en voici les éléments essentiels :

Au début, la S. P. N. ne faisait qu'un avec la société cantonale de chant des instituteurs.

Le but de l'association est louable : celui d'entretenir parmi les membres du Corps enseignant des relations amicales et fraternelles. (On l'a peut-être trop oublié un siècle plus tard) . Puis, par des travaux individuels, elle s'efforce d'élever le niveau des connaissances de tous ses membres et de perfectionner les moyens d'éducation et les méthodes d'enseignement.

Jusqu'en 1897, les membres du Comité Central étaient recrutés, par souci de simplification, au sein d'une seule section et pour un an. C'est pourquoi, au cours de ces cent ans, 43 présidents se sont succédé, dont 5 pour ce dernier quart de siècle seulement. Ceux-ci sont tous encore en vie : MM. Henri-Louis Gédet, Léopold Berner, Charles Rothen, Willy Zwahlen et Roger Hugli. Notons que M. Gédet fut membre du Comité Central durant 28 ans (12 ans de présidence). Nous rendons hommage à son incomparable dévouement. – Dès lors, l'administration de la société se fit sous le régime actuel d'un représentant par district, plus un président. Les règlements subséquents ajoutent au programme d'action de la société la défense de la condition sociale et matérielle du Corps enseignant ainsi que celle des intérêts personnels de ses membres en cas de conflits ou d'attaques injustifiées. La S. P. N. devient de plus en plus l'organe d'intervention reconnu quasi officiellement.

Enfin, le 3 novembre 1951 fut la date historique de l'affiliation de notre corporation au syndicat des services publics, la V. P. O. D., sans exclure, bien entendu, les membres S. P. N. non-syndiqués. Ce statut est présentement en vigueur. Quelques dizaines de membres, par la suite, à notre regret, se virent contraints, en raison de convictions ou points de vue personnels, de se retirer tout à fait de notre association. Nous avons eu du chagrin de cette scission, les collègues en question étant autrefois très attachés à la S. P. N. Les tentatives réitérées de conciliation sont restées stériles.

Précisons que notre rattachement à la cause syndicale avait trouvé son opportunité au moment des revendications concernant les traitements et dans le précédent que venait de fournir la société des Corps enseignants secondaire et supérieur par une affiliation immédiatement antérieure. Au reste, en toute objectivité, nous devons reconnaître le secours efficace de ces nouveaux organes de défense tant dans les campagnes en faveur de nos traitements que pour l'amélioration de nos retraites, grâce aussi à l'énergie du secrétaire syndical et du président du Cartel V. P. O. D. Relevons encore le labeur intense et ingrat du président de notre société, alors en fonctions, M. W. Zwahlen.

## **Fêtes de chant - Conférences générales**

Durant le premier demi-siècle d'existence de la S. P. N., les fêtes de chant jouèrent un rôle important. Une vingtaine de concerts furent donnés avec succès à la Collégiale de Neuchâtel et contribuèrent à développer le goût de la musique et à consolider les liens d'amitié entre collègues.

Les conférences générales furent aussi au premier plan de la vie sociale des instituteurs. Elles duraient trois jours et rapprochaient avec bonheur les maîtres des différentes régions du canton. Elles furent réduites à un jour et tombèrent complètement dans l'officialité en 1891, au profond regret de chacun.

Ces conférences étaient donc fort appréciées. Qu'on en juge par les opinions exprimées à leur propos au moment de leur métamorphose :

« Depuis que les conférences officielles ont été organisées sur de nouvelles bases, nous avons eu une vie complètement changée et nous marchons tranquillement dans l'anémie si tous nous ne cherchons pas à reconstituer notre association sur des bases nouvelles. »

D'un rapport de M. Daniel Mouchet :

« On s'y perfectionnait du point de vue intellectuel et moral. On y faisait provision de bonne humeur, on oubliait un moment les difficultés de la tâche, on réapprenait à aimer sa vocation. »

Même le Conseiller d'État Clerc faisait de semblables constatations : « C'est dans ces conférences que le corps enseignant a puisé pour une bonne part l'esprit de confraternité et de solidarité pédagogique qui le distingue. Aussi n'est-ce pas à ces conférences que l'on doit principalement cette marche d'ensemble du personnel enseignant neuchâtelois, résultante de son dévouement, de sa bonne volonté et de sa persévérance. »

Enfin, le Chef du département, M. Quartier-la-Tente, déclarait dans son ouverture des conférences officielles de 1903 : « Votre indépendance matérielle, je me plais à le reconnaître et je vous en félicite, n'a jamais absorbé vos préoccupations ou dominé l'accomplissement de vos devoirs. Ce qui vous a intéressés, dans la presque totalité de vos conférences particulières ou générales, ce sont les programmes et les méthodes. »

Un autre élément qui eut une incidence marquée sur le développement du Corps enseignant, ce sont les concours de travaux relatifs à diverses branches : instruction civique, géographie, comptabilité, sciences naturelles, ou essais littéraires, poésie. Le nom d'Oscar Huguenin figura parmi ceux des lauréats.

Peut-on dire que les sujets imposés à des collègues pour les conférences officielles du printemps, ou les travaux auxquels sont astreints les stagiaires atteignent le même but ?

## **Préparation du Corps enseignant. (École normale)**

Elle a été de tout temps l'une des principales préoccupations de la Société pédagogique qui veille avec un soin soucieux à l'amélioration de la formation du Corps enseignant très longtemps insuffisante. Elle fut l'objet de maintes démarches, d'études, de conférences, voire de Congrès. Qu'on songe au chemin parcouru depuis l'époque où aucune préparation n'était exigée et où le régent était simultanément, sinon avant tout, balayeur, sonneur, chantre, etc. On jugeait une école normale ... nuisible : « Elle empêcherait le jeune homme de penser par lui-même, elle exalterait l'amour-propre des régents et leur inspirerait du dédain pour ceux qui se sont formés par eux-mêmes. » On se heurte aussi singulièrement à l'esprit de clocher. Il se créa toutefois une section pédagogique au gymnase cantonal qui ne devint qu'en 1905 l'École normale. En 1911 furent mis spontanément à l'étude la préparation et les moyens de perfectionnement du Corps enseignant primaire. Notre distingué collègue Georges Stroele rédigea un remarquable rapport, très documenté, des conclusions duquel nous tirons : « Les études seront faites dans une école normale unique et obligatoire. La culture professionnelle commencera dès l'entrée à l'École normale. » Mais la marche était lente et l'étude d'une réorganisation fut reprise maintes fois par les autorités qui y intéressèrent la Société pédagogique. Dix-neuf ans plus tard, le département de l'Instruction publique, les autorités et les écoles en cause, ainsi que la S. P. N. collaborèrent à l'amélioration urgente de l'enseignement pédagogique. C'est alors que nous avons demandé la création d'une 4<sup>me</sup> année d'études consacrée à la formation pratique et à des cours universitaires. Les opinions étaient divisées entre partisans de l'École normale unique et ceux

qui désiraient le maintien des sections pédagogiques avec 4<sup>me</sup> année à Neuchâtel. Le résultat de ces efforts n'aboutit qu'à la suppression de l'École normale du Locle, premier et seul pas vers la concentration.

Ce grand problème a trouvé enfin sa solution en 1950 (date de l'ouverture de la nouvelle École normale) à la suite d'une sérieuse étude très approfondie, à laquelle le nom de notre représentant, feu Marcel Calame, directeur de la maison de Malvilliers, reste honorablement attaché. Comme toute œuvre humaine, l'École normale actuelle n'est pas parfaite, mais elle est l'expression d'une volonté très méritoire d'adaptation à la vie moderne, un foyer de recherches et d'expériences dont l'école et le pays neuchâtelois doivent bénéficier.

### ***Certificat d'études***

Il fut la hantise des maîtres et élèves d'il y a trente ans. Aussi les collègues d'alors qui sont encore en fonctions aujourd'hui s'étonnent-ils que la jeune génération en réclame le retour tant il a été source d'amertume et de déceptions. Le Grand Conseil le comprit bien qui le supprima en même temps que l'École complémentaire. Un vigoureux rapport de notre regretté collègue William Bailod n'avait pas été sans influencer cette décision. Si ce certificat devait renaître et qu'il s'obtient par quelque condition analogue à celles d'autrefois, il redeviendrait un cauchemar et serait à coup sûr une raison de plus d'éloigner les jeunes de la profession ...

### ***Exposition scolaire permanente***

Somme toute, elle a son origine dans la « Bibliothèque des instituteurs, mentionnée une première fois dans un rapport de la section de Boudry, datant de 1862. D'autres districts en créèrent et, enfin, en 1897, est fondée, par une fusion des bibliothèques de section, la « Bibliothèque cantonale des instituteurs ». En 1893, le Département de l'Instruction publique demande que les livres soient à la disposition de tout le Corps enseignant. Dix ans plus tard, les six sections de la S. P. N. décident d'affilier la Bibliothèque à l'Exposition scolaire permanente. Depuis 1954, cette unique institution, installée dans le bâtiment de l'École normale, est à même de rendre tous les services que peuvent en attendre le Corps enseignant et les étudiants de cet établissement.

### ***Intérêts matériels - Les traitements***

La condition matérielle du Corps enseignant a toujours été un souci primordial de notre association. Il a fallu, il faudra lutter sans cesse. On reste songeur en lisant que la première requête de la société, en 1860, était celle d'un salaire annuel de 1'500.- francs pour les instituteurs et de 900.- francs pour les institutrices, 33 heures de leçons hebdomadaires, 6 semaines de vacances, la nomination de deux inspecteurs, une augmentation annuelle de 30.- francs sur le S. P. N. ions. Gain de cause obtenu pour les traitements, mais point pour le S. P. N. ions ni pour l'inspection. À la suite d'un conflit entre l'instituteur de La Sagne et l'autorité locale, une proposition fut faite d'introduire dans la loi le principe de la réélection périodique. Elle n'eut heureusement pas de suite. Par la loi de 1872, l'inspection était créée et une différence de traitements introduite selon les degrés d'enseignement. Avec celle de 1880 apparaît enfin l'institution de la haute paie. Les démarches de la Société aboutissent en 1907 à une amélioration annuelle de 200.- francs de traitement.

Puis vint la période douloureuse et mouvementée de 1913 à 1920, traversée par la première guerre mondiale. C'est ici qu'il faut citer le nom de celui qui fut un pilote en tous points exemplaire, Fritz Hoffmann. Grâce à sa clarté de vues, à son sens des réalités, à sa foi en la force des associations professionnelles, il mena la société avec sûreté pendant treize ans et marqua de son excellente influence tout un quart de siècle de l'histoire de la S. P. N. Il fut l'artisan laborieux de la sensible amélioration des traitements en 1922 et de la réorganisation du « Fonds scolaire de prévoyance » d'alors. Rien ne le retenait tant il était conscient que l'avenir du pays dépendait de la valeur de l'école. C'est pourquoi il voua aussi toute son attention à l'évolution de la préparation du Corps enseignant. Après moult revendications, le Grand Conseil adoptait, en 1920, les traitements initiaux de 4'800.- francs pour les instituteurs, de 3'600.- francs pour les institutrices et des hautes-paies respectives de

2'400.- et 1'200.- francs. On ne saurait passer sous silence, en cette circonstance, le fameux referendum des Ponts qui suscita de notre part une campagne énergique heureusement couronnée de succès. Mais déjà en 1923, il fallut, à cause de la grande crise qui atteignait le monde horloger, consentir à une réduction de 5%, qui se perpétua, d'année en année, avec des variantes de % en plus ou en moins. Seuls trois ou quatre ans firent exception. Et au moment de la crise de la Banque cantonale neuchâteloise et de la Caisse d'épargne, en 1935, la situation de l'État devint presque catastrophique. Alors, les organes dirigeants de la S. P. N. s'insurgèrent avec raison contre le fait que toujours et seulement les fonctionnaires devaient faire les frais des déficits publics. Dès lors, la lutte continua et il nous souvient des revendications incessantes du C. C. et de la Fédération des fonctionnaires pour la suppression de la réduction qui s'éternisait.

Fin 1941, des allocations minimales de vie chère, classées par catégories décroissantes selon les localités (urbaines, mi-urbaines, rurales) étaient accordées au Corps enseignant. Fait amusant, le groupe V. P. O. D., déjà existant, réclamait des allocations inférieures à celles que sollicitaient la S. P. N. ! La même année, une modeste allocation d'automne était votée par le Grand Conseil. Puis, pour ainsi dire chaque année, les allocations furent augmentées plus ou moins au rythme de l'élévation du coût de la vie pour dépasser enfin, la première fois en 1946, les traitements de 1921. Aboutissement d'une attente obsédante et réponse à d'innombrables soupirs ...

À la longue, ce régime des allocations devenait inconfortable et anormal. Il fallait qu'une nouvelle loi vint y mettre un terme en assurant aux fonctionnaires des traitements fixes équitables. La loi de 1950 fut mise sur pied et semblait devoir trouver l'agrément du peuple neuchâtelois, tous les partis et toutes les autorités l'ayant approuvée. Dans une proportion de 11 à 7, la loi fut rejetée par nos concitoyens. Tout était à remettre au plus vite sur le métier. En effet, un semestre plus tard, une nouvelle loi était soumise au verdict populaire. Elle passa, mais nous avons pu déplorer et le petit nombre des votants et la forte minorité d'opposants.

Enfin, la dernière valorisation de nos traitements fut acceptée en 1956 par une réjouissante majorité. Elle marqua la dernière victoire d'une lutte menée en toute vigilance et sagesse par le C. C. et le Cartel.

Actuellement, les organes directeurs de notre association continuent à être mis à contribution sans relâche. Le statut du Corps enseignant réclamé depuis très longtemps fait l'objet de l'examen le plus attentif et répondra, espérons-nous, à tous les vœux exprimés ces dernières années: constitution d'une commission paritaire, défense efficace de nos membres victimes d'accusation infondées, représentation du C. E. dans toutes les Commissions scolaires, liberté d'enseignement pour les institutrices mariées, etc., etc.

Et il y aurait une lacune à ce rapport si nous passions sous silence le rôle énergique et efficace du Cartel V. P. O. D. qui sert de canal à toutes nos revendications importantes auprès des autorités et organise les campagnes qui s'imposent pour la défense de nos intérêts quand ils sont soumis au vote du peuple.

### ***Caisse de remplacement***

C'est le « Fonds scolaire de prévoyance » qui fonctionna d'abord, en vertu de la loi de 1889, comme caisse de maladie, en prenant à sa charge, dès le 15<sup>me</sup> jour d'absence et pendant trois mois, les frais de remplacement.

Ces prestations insuffisantes incitèrent la section du Val-de-Ruz à fonder une caisse de remplacement de district en 1891. La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle suivirent cet exemple. Puis le Comité Central réussit à obtenir le paiement des indemnités de remplacement par les communes. Enfin, en 1911, fut établie la caisse actuelle dont notre collègue H.-L. Gédet fut le premier secrétaire-caissier jusqu'en 1942, exemple notoire de fidélité. Au cours des ans, les statuts ne subirent guère de modifications, sinon celles concernant les indemnités journalières qui varient parallèlement avec les traitements des titulaires.

## ***Caisse d'entraide***

C'est une institution spécifiquement S. P. N. Elle vit le jour en 1922. L'État ne lui verse aucune subvention. Destinée à prolonger les prestations épuisées de la Caisse de remplacement, elle est appelée à rendre les services les plus urgents aux collègues que l'épreuve a spécialement malmenés. Elle a déjà sorti nombre d'entre eux de situations angoissantes et les a sauvés du découragement si néfaste. Œuvre éminemment humanitaire et charitable, elle est un des plus beaux fleurons de la couronne de la S. P. N.

## ***Fonds de retraite***

Il n'entre pas dans le cadre de ce bref historique de remonter à la genèse du « Fonds scolaire de prévoyance ». Pour qui désirerait la connaître, il suffira de se référer à la brochure du centenaire du « Fonds » qu'a rédigée avec beaucoup de soin M. J.-Edouard Matthey en 1932. Au moment de sa publication, le pauvre Fonds subissait l'assaut le plus violent contre sa stabilité par le fait de la suppression de deux cents classes privant la caisse de l'apport d'autant de cotisations, sans enregistrer par ailleurs une diminution de ses charges. C'est alors qu'eut lieu la mémorable et alarmante expertise Schmidt qui provoqua les récriminations d'un groupe important d'institutrices. Une polémique violente remplit les colonnes de l'« Educateur » et déclencha une sorte de scission. La vigueur de J.-E. Matthey, par sa parole et sa plume reste un vibrant souvenir pour ses contemporains. Des dispositions légales en 1937 et 1945, apportèrent quelques avantages, insuffisants cependant.

Aussi, lorsqu'en 1954 enfin, une loi confortable, qui réclamait des millions des pouvoirs publics, fut votée par le Parlement puis par le peuple, ce fut un cri de satisfaction de tous les fonctionnaires. Par elle étaient octroyées des retraites raisonnables aux fidèles serviteurs de l'État. Une pensée de vive gratitude s'en va à tous ceux qui ont œuvré pour l'obtention de ce beau résultat. Le soussigné qui les a vus fournir ce labeur inouï serait injuste de taire ce qu'ont fait le Comité de la campagne et le Cartel.

## ***Assurances en responsabilité civile et contre les accidents***

Grâce à un contrat collectif signé entre la S. P. N. et les compagnies d'assurance intéressées, nos membres bénéficient d'une très forte réduction de primes depuis plus de trente ans.

## ***S. N. T. M. R. S.***

### ***Société neuchâteloise de travail manuel et réforme scolaire***

Bien qu'elle ne soit qu'une sous-section de la S. P. N., son travail intense a eu une si grande fécondité que nous ne saurions passer sous silence son magnifique essor et l'énorme profit qu'en ont déjà tiré le Corps enseignant et toute l'école neuchâteloise. Ses dirigeants et ses organisateurs de nombreux cours très suivis et appréciés méritent des éloges chaleureux.

## Congrès S. P. R. en terre neuchâteloise

Au cours de ce siècle, sept congrès romands ont siégé dans notre canton : Les 3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> congrès.

1. En 1870, à Neuchâtel. Président : Frédéric Villommet. Questions traitées :
  - A) *L'éducation des jeunes filles.*
  - B) *L'école du soir.*
  - C) *L'instituteur et le projet d'organisation militaire. (Rapporteur: Auguste Biolley, instituteur, Neuchâtel).*
2. En 1882, à Neuchâtel. Président : Auguste Biolley. Sujets traités :
  - A) *Les jeunes gens oublient la plupart des connaissances qu'ils ont acquises à l'école. À quoi faut-il attribuer cet état de choses et quels sont les moyens d'y remédier ?*
  - B) *L'enseignement secondaire et son organisation.*
3. En 1892, à La Chaux-de-Fonds. Président : Léon Latour. Problèmes traités :
  - A) *Quels points de ta législation scolaire pourraient être communs à la Suisse romande; moyens d'arriver à plus d'uniformité.*
  - B) *La situation faite aux instituteurs par l'obligation du service militaire est-elle normale ou avantageuse pour l'école ? (Rapporteur : A.-P. Dubois, directeur des écoles primaires du Locle).*
  - C) *L'enfance abandonnée ; causes et effets de l'abandon; moyens d'y remédier et de le prévenir.*
4. En 1904, à Neuchâtel. Président : Léon Latour. Questions étudiées :
  - A) *Les examens de recrues, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, permettent-ils d'apprécier à leur juste valeur :
    - a) *le développement intellectuel et moral de la jeunesse suisse,*
    - b) *l'enseignement donné dans nos écoles primaires ?*Éventuellement, quelles modifications pourrait-on apporter à leur organisation ?*
  - B) *L'école primaire actuelle donne-t-elle à la jeune fille une éducation en rapport avec les exigences de la vie ? Comment cette éducation pourrait-elle être complétée avantageusement ? (Rapporteur: Mlle Sophie Challandes, Institutrice à Neuchâtel.)*
5. En 1920, à Neuchâtel. Président : Fritz Hoffmann. Sujets étudiés :
  - A) *Examen critique des tendances de l'enseignement primaire de cette époque.*
  - B) *De l'équivalence des brevets pédagogiques dans la Suisse romande. (Rapporteur: Georges Stroele, Neuchâtel.)*
6. En 1936, aux Montagnes neuchâteloises. Président : Julien Rochat, remplaçant W. Baillod, décédé en 1935. Problème étudié : *Le rôle de l'école primaire dans l'État.*
7. En 1954, à Neuchâtel. Président : Gaston Delay. Sujet mis en discussion : *Relations entre les autorités et le Corps enseignant.*

Nous nous devons, en outre, de rappeler les très beaux rapports qu'ont présentés nos collègues neuchâtelois, M. William Jacot au Congrès de Montreux en 1932 sur *La crise du français* et M. le D<sup>r</sup> Adolphe Ischer à Lausanne en 1950 sur *L'école publique et l'éducation nouvelle*.



## **Membres d'honneur cantonaux**

Les membres d'honneur actuellement en vie sont :

Mlle Louise AEGLER, à Neuchâtel,  
MM. Ernest BILLE, à Corcelles,  
Henri FAVRE, au Locle,  
Henri-Louis GEDET, à Neuchâtel,  
Maurice MONTANDON, à Neuchâtel,  
Julien ROCHAT, à La Chaux-de-Fonds,  
Charles ROTHEN, aux Bayards,  
Samuel ZWAHLEN, à Boudry,  
Willy ZWAHLEN, à La Chaux-de-Fonds.

## **Chroniqueurs**

Le journal « L'Éducateur » fut réorganisé en 1920. Dès lors, chaque canton disposait de quelques pages pour sa propre chronique et le service de bulletinier neuchâtelois fut assuré par :

MM. Fritz HOFFMANN de 1920 à 1924 ;  
Werner BRANDT de 1925 à 1932 ;  
Jules-Edouard MATTHEY de 1933 à 1946 ;  
Samuel ZWAHLEN de 1946 à 1950 ;  
Willy GUYOT, dès 1950.

## **Conclusion**

Ce bref et pâle résumé de l'activité de la S. P. N. en ce siècle d'existence est pourtant, parce qu'il touche à tout le développement culturel, professionnel, matériel et social du Corps enseignant, suffisamment éloquent et complet pour affirmer notre grand respect et notre admiration à tous ceux qui ont été sur la brèche avant nous, pour leur ténacité et leur persévérance. Les collègues intègres ne pourront jamais être les détracteurs de notre chère et noble association.

Est-ce à dire que l'œuvre accomplie a été parfaite ? Ceux qui ont travaillé pour nous ne l'ont jamais prétendu. Que les très réjouissantes victoires de ces dernières années ne nous fassent point oublier tout le travail constructif accompli par nos devanciers. Leur labeur n'a pas été vain, Honneur à leur vaillance et à leur courage.

Puissions-nous, et la jeune génération avec nous, poursuivre la tâche avec la même ardeur, le même enthousiasme, même si nos conceptions diffèrent des leurs. L'évolution doit être synonyme de progrès, mais elle n'est sérieuse et véritable que si nous reconnaissons avec déférence l'apport du passé.

L'un des principes qui rendirent forte notre association dès le début est la solidarité dans l'amitié. Nous ne devons pas nous en départir. Ce sera toujours un des secrets de notre force dans nos succès et davantage encore dans la difficulté et dans la lutte. Notre grand malheur et celui de l'école que nous servons serait de nous laisser dominer par le matérialisme et griser par la période de prospérité que nous venons de vivre récemment. Notre existence, dans cette ère moderne de découvertes bouleversantes, d'agitation, d'inquiétude quant à la politique mondiale, est faite de sollicitations constantes au découragement, au renoncement à toute initiative. Si les éducateurs disent comme tant d'autres : « À quoi bon ? », tout est perdu !

L'avenir de la jeunesse est entre nos mains. Ne nous laissons pas appesantir par les contingences terrestres si décevantes. Nous devons mettre notre confiance plus haut et toujours penser que la spiritualité est l'apanage de l'homme et sa vraie raison d'être. C'est dans ces sentiments que nous souhaitons un nouveau siècle de vie prospère et fructueuse à la S. P. N.

W. G.

(Ce texte a reçu l'approbation unanime du Comité Central.)